

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE CHASSENEUIL

Membres affiliés au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres présents	Votants
15	15	10	10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHASSENEUIL

Séance du 20 septembre 2011

L'an deux mil onze, le mardi 20 septembre, à vingt heures quarante trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chasseneuil, dûment convoqué le treize septembre 2011, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude DAUZIER, Maire.

Etaient présents : MM Claude DAUZIER, Christian THOREAU, Pascal FAUDUET, Mme Bernadette BARONNET, MM François FEIGNON, Jacques de la MOTTE, Daniel TARDIEUX, Mmes Carole DESIRE, Muuricette GROS, Patricia MEUNIER.

Absent(s) excusé(s) : M M Daniel SELLERON, Philippe SAULAS, Mmes Patricia BAUMGARTEN, Michèle GREGOIRE, Mlle Adeline PUARD.

Secrétaire de séance : Mme Carole DESIRE

Objet de la délibération : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénari soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de Chasseneuil, réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,
- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,
- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénari soumis au débat public, notamment les scénari Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du centre de l'Auvergne et du sud-est de la France,
- la pris en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,

- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers , en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges -Poitiers,
- l'inscription de ce projet sur la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Publiée ou notifiée le : 10-11-2011
Transmise en Préfecture le : 10-11-2011
Récépissé Préfecture du :
Certifiée exécutoire le : 10-11-2011
Le Maire,


Claude DAUZIER.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,


Claude DAUZIER